

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabé
Secondé par M^e Dorothée Belisle
Que la séance soit levée

M. Belisette
Secrétaire

P.-E. Forget adoptée
Mme

Municipalité du Village de Labelle

À une réunion générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle
Canada ordinaire les séances de 7 Janvier 1929 à 7 heures du soir conformément aux
lois provinciales et aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présents
M. Wilfrid Machabé M^e P.-E. Forget Mme et M^e les conseillers Arthur Alarie John Pollec Dorothée
Belisle Wilfrid Machabé Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^e
M. P.-E. Forget Mme

Il est décidé et statué et résolu et voté par résolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e John Pollec

Que les minutes du 3-10-17 Décembre soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e John Pollec
Que M^e Alfred Belisle soit nommé auditeur des livres de la Corporation

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabé
Secondé par M^e Dorothée Belisle

Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre de M^e Durand au
concernant la rédaction du Règlement des licences pourvu que il soit
parfaitement légal et retrancher les clauses doublées

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Règlement n° 64 de la Gohneau Electric Light Co Limited tel que rédigé
et envoyé par le Conseil soit accepté et signé par M^e Lebrun et le Secrétaire Trésorier

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller John Pollec
Secondé par M^e Gaspard Labelle
Que la séance soit levée

P.-E. Forget Mme
adoptée

M. Belisette
Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

Le avis public est par les présents donné par Arthur Forget Président à l'élection
 Canada Municipal de Janvier 1929 nommé cette charge par résolution du Conseil
 Province de Québec en date du 3 Decembre 1928 que la mise en nomination pour la place de mai
 District de L'Île-aux-Coudres en remplacement du Dr P.E. Forget et des Conseillers Wilfrid Machabée siège
 Dr P. Rophtalie Maher siège du 2 Gaspard Labelle siège le 6 aura lieu
 Mercredi le 9 Janvier 1929 de dix heures à midi à la salle publique
 du Village de Labelle

Et que si à l'expiriation du délai fixé pour la mise en nomination
 il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites
 charges j'ordonne que la votation se fasse Vendredi le 14 Janvier 1929
 de huit heures du matin à six heures du soir à la salle publique du
 Village de Labelle

Fait et donné par Commission Fernando Machabée Secrétaire d'Élections
 Donné à Labelle le 30 Decembre 1928

Municipalité du Village de Labelle

Canada Le soussigné Arthur Forget Président de l'élection dépose et dit que j'ai
 Province de Québec publié l'avis ci annexé en m'y affichant aux endroits suivant savoir
 District de L'Île-aux-Coudres sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse et d'autre sur la
 façade de la salle publique entre 3 et 4 heures de l'après midi le 29
 Decembre et en le disant à l'issue du service Divin du matin le 30
 Decembre étant le Dimanche où cet avis a été affiché comme susdit
 En foi de quoi Je donne ce certificat le 31 Decembre 1928

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle
 District de L'Île-aux-Coudres Le soussigné Fernando Machabée ayant été dûment nommé par l'omination
 Secrétaire de la présente Élection Jeune solennellement que je remplisai
 bien et fidèlement les devoirs de ma charge
 Ainsi que Dieu me sait en aide
 Je serments devant moi à Labelle
 le 9 Janvier 1929

Fernando Machabée
 Secrétaire d'élections
 Artur Forget.
 Prés. d'élections

Municipalité du Village de Labelle

Une assemblée des électeurs de la municipalité du Village de Labelle tenu le 9 Janvier 1929 à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à l'avis préalablement donné a cet effet par Arthur Forget président de la province de Québec l'édition de Janvier 1929 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble statut de nomination assuré au prises verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil sous la présidence de Arthur Forget nommé avec charge par résolution du Conseil en date
Du même
3 Janvier 1928

Advenant l'heure de dix heures du matin le président fait l'avis donne pour la présente élection déclare l'assemblée ouverte et requiert tous les électeurs présent de proposer les personnes qui il veulent choisir comme maire et conseiller communautaire pour la municipalité du Village de Labelle.

Labelle 9 Janv 1929

Proposé par John Vallée industriel du village de Labelle secondé par Paul Emile Forget marchand du village de Labelle que Mrs. Wilfrid Sirois négociant du village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller du village de Labelle pour le siège non admis

John Vallée

Paul Emile Forget.

Proposé par Alphonse Labelle bûcheron Labelle secondé par Adélard Fischand Pinte que Jean Baptiste Guérin soit mis en nomination pour le siège non admis.

admis

Alphonse Labelle.

Adélard Fischand

Proposé par Jérôme Valiquette marchand du village de Labelle secondé par Joseph Paradis cultivateur du village Labelle que Paul Emile Forget marchand du village de Labelle soit mis en nomination comme maire du village de Labelle

Jérôme Valiquette.

Admis Firmino.

Jérôme Valiquette.

Joseph Paradis.

Proposé par Paul Emile Forget.
 marchand de Labelle secondé par
 John Vallee Industriel du Village
 de Labelle que Mme Wilfrid Marchabé
 négociant du Village de Labelle
 soit mis en nomination comme
 Conseiller du Village de Labelle
 sous le siège no 1
 Admis.

John Vallee.
 Paul Emile Forget.

Proposé par John Vallee Industriel
 du Village de Labelle secondé par
 Paul Emile Forget marchand du
 Village de Labelle que Mme Gaspard
 Labelle forgeron du Village de
 Labelle soit mis en nomination
 comme Conseiller du Village de
 Labelle sous le siège no 6
 Admis.

John Vallee.
 Paul Emile Forget.

Proposé par Joseph Paradis culti-
 vateur du Village de Labelle secondé
 par Jérôme Valiquette marchand du
 Village de Labelle que Mme Edouard
 Wilfroy mesurier de bois du Village
 de Labelle soit mis en nomination
 comme Conseiller du Village de
 Labelle au siège no 6.

P. E. Forget.
 Joseph Paradis.
 Admis Témoin. Jérôme Valiquette.

Proposé par Omer Gauthier journalier
 du village de Labelle secondé par
 Alphonse Labelle que Charles Martin
 soit mis en nomination pour le
 siège no 2.

Admis.
 Omer Gauthier
 Alphonse Labelle.

Proposé par Mr Arthur Alarie Bourgeois du village Labelle secondé par J. Bte Marinier barbier du Village de Labelle que Mme Wilfrid Machabie fargeron du Village de Labelle soit mis en nomination comme maire du Village de Labelle.

Admis

Arthur Alarie

J. Bte. Marinier

Je soussigne Wilfrid Machabie fargeron resigne comme candidat au siège no 1

Admis

Wilfrid Machabie

Proposé par Alphonse Labelle Gtotellin du Village secondé par Joseph Paradis cultivateur du Village de Labelle que Mme Charles Brassard cultivateur du Village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller du Village de Labelle sous le siège no 1

Admis.

Alphonse Labelle

Joseph Paradis

Avant l'heure de midi et le délai étant expiré pour la mise en nomination, et vu qu'il y a un plus grand nombre de candidats que de charges à remplir j'ordonne comme président d'élection que la votation ait lieu lundi le 14 Janvier 1929 de huit heures du matin à six heures du soir, et que les électeurs soient appelés à donner leur vote pour les candidats suivants :

A la mairie : Messieurs P. E. Forget et Wilfrid Machabie au siège no 1 Messieurs J. Bte Marinier et Charles Brassard ; Au siège no 2 : Messieurs Wilfrid Giroux et Charles Martin.

Au siège no 6 : Messieurs Gagnard Labelle et Edward Milfaire.

Fernando Machabie
secrétaire d'élection

Walter Forget
prés d'élection

Messieurs Charles Martin et Charles Brossard ayant résigné :
 Comme président d'élection je proclame
 M. le conseiller du Village de Labelle
 monsieur J. B. Marinier au siège no 1,
 et monsieur Wilfrid Giroux au
 siège no 2.
 Fernando Machabie
 Secrétaire d'élection Arthur Forget
 Président d'élection

Canada
 Province de Québec
 District de L'Assomption
 Municipalité du Village de Labelle
 Je soussigné P. G. Forget ayant été élu maire de la Municipalité du Village
 de Labelle faire aux Santes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les
 devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et ma capacité
 Ainsi que Dieu nous soit en aide

Documenté devant moi à Labelle ce
 21 Janvier 1929

J. G. Forget
 Secrétaire

P. G. Forget
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District de L'Assomption
 Municipalité du Village de Labelle
 Nous soussignés Gaspard Labelle Wilfrid Giroux Mme Maire ayant été
 élus Conseillers pour la Municipalité du Village de Labelle faisons aux
 Santes Evangiles (chacun pour son mème) que nous remplissons bien et
 fidèlement les devoirs de notre charge et ceux aux meilleurs de notre jugement
 et de notre capacité J. B. Marinier
 Ainsi que Dieu nous soit en aide W. Giroux
 Documenté devant moi à Labelle ce

21 Janvier 1929

Gaspard Labelle

J. B. Marinier
 Secrétaire

Canada

Province de Québec
 District de L'Assomption
 Municipalité du Village de Labelle
 À une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement
 convoquée après avis donné à tout des conseillers tenue à la salle ordinaire des réunions
 le 21 Janvier 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec à l'quelle session sont présents M^esieurs M^es

John P. Bl. Mairnie Wilfrid Guion Dorothy Belisle

Il est proposé par le Conseiller Dorothy Belisle

Secondé par M. Bl. Mairnie

Que la séance soit adjournée à 9 heures

adopté

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'Assomption
suite à l'affournement de 7 heures tenue à la salle municipale des séances le 21 juillet
1929 à 9 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle assise, sont présents M^r G. Forget maire
et M^r H. Bl. Mairnie John P. Bl. Mairnie Wilfrid Guion Dorothy Belisle
formant quorum sous la présidence de M^r G. Forget maire

Il est donné et voté et recommandé et adopté par résolution comme suit

Suggéré par M. Bl. Mairnie

Secondé par M. Dorothy Belisle

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à M. Bl. Mairnie une copie de la
résolution de M^r G. Forget de la Botinica Light & Electric Co.

adopté

Propriétaire le Conseiller Bl. Mairnie

Secondé par M. Dorothy Belisle

Que la séance soit adjournée à 9 heures le 28 juillet

adopté

G. Forget L'Assomption

Wilfrid Guion

Dorothy Belisle

M. G. Forget
Maire

1

Le fevrier 1929 @
Fin Oct 1933

Municipalite du Village de Labelle

Canada
Province de Quebec
District de L'Assomption

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue
à la salle municipale des séances le 7 Fevrier 1929 à 7 heures du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle session
sont présents M^r P. E. Forget Maire et M^m les Conseillers John Vallée, Dosithée
Belisle, Wilfrid Girouard, M^{me} Maurice Gaspard Labelle formant
Quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire
Résolution et statut et ce conseil statut et résolution fait resolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle
Secondé par M^r John Vallée
Que les minutes du 7-21-28 Janvier dernier soient acceptées et signées

adopte

Proposé par M^r le Conseiller M^{me} Maurice

Secondé par M^r Wilfrid Girouard

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à la Commission des Affaires
Religieuses d'envoyer Copie de la Lettre telle que exigée

adopte

Proposé par M^r le Conseiller M^{me} Maurice

Secondé par M^r Gaspard Labelle

Que M^r John Vallée soit nommé pro Maire

adopte

Proposé par M^r le Conseiller M^{me} Maurice

Secondé par M^r Wilfrid Girouard

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à M^r Duranteau avocat que
le Conseil s'intend de se débarrasser de M^r J. A. Fournier et de
le mettre au demeurant si c'est préférable ou d'annuler la
résolution et de retourner Copie de la réponse

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^r M^{me} Maurice

Que M^r le Maire et le Secrétaire teniront pour les présents
autorisés à renvoyer tous les billets reçus

adopte

Proposé par M^r le Conseiller M^{me} Maurice

Secondé par M^r Dosithée Belisle

Que M^r L. L. Labelle soit nommé auditeur pour faire l'audition
des témoins de la température

adopte

Propose par Mr le Conseiller H.B. Languier
Seconde par Mme Dosithée Belisle
Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Othon Fuget President de l'Election	Prop	12-60
Louis Patquette	Cop	28-75
"	Aquedue	3-25
Bangue		1-00
" Los Menard		3-25
" L'oiselle		50
" Lubinville fils		50
Martin Charley		75
Alonai Lanzon	Cop	3-12
Moise Menard	Cop	3-10
		adopté

Propose par Mr le Conseiller Dosithée Belisle
Seconde par Mr Gaspar Labeille

avril 19-2-29

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à M. Blouin leau pour savoir si le Conseil a le droit de fermenter la au localiser qui ne voudrait pas payer vu si le Conseil envoie de la denrée pourraient

adopte

Propose par Mr le Conseiller H.B. Languier
Seconde par Mr Wilfrid Giroux

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter un livre de minutes

adopte

Propose par Mr le Conseiller Gaspar Labeille

Seconde par Mr John Vallée

Que la lettre de Mr Deemas London soit prise en considération

adopte

Propose par Mr le Conseiller John Vallée

Seconde par Mme Dosithée Belisle

Que la séance soit adjournée au 18 courant

adopte

H.B. Languier
secrétaire

N. Dreyer Maire

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du conseil municipal du Village de Labelle comme
 suivie à l'affouurrement du 4 courant le matin à la salle ordinaire des
 séances le 18 Février 1929 à 7 heures du soir conformément aux
 dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle se sont
 asté présents M^r P. E. Forget Maire et M^r M^r les Conseillers John Pallei
 Arthur Marie Hétu Marinier Rosalie Béatrice Gaspard Labelle
 formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire
 Il a été ordonné et statué de ce conseil statut d'adoption par resolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Hétu Marinier

Secondé par M^r Arthur Marie

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^r Durandneau avec lui
 demandant s'il accepte contiennes par avance pour rédiger et corriger
 tout les Règlements de la Corporation et toute autre chose concernant
 La Corporation et d'envoyer copie de son acceptation.

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^r Hétu Marinier

Que la démission de M^r Wilfrid Lévesque comme Conseiller du Village
 de Labelle soit acceptée

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller John Pallei

Secondé par M^r Rosalie Béatrice

Que les demandes faites pour la place du Secrétaire du Village de Labelle
 soit prise en considération et qu'il produise leurs certificat

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hétu Marinier

Secondé par M^r John Pallei

vers 19-2-1929

Que M^r P. Morissette soit nommé auditeur pour faire l'audition
 des livres de la Corporation du Village de Labelle au pris de cent quatre-
 piastres à partir de la dernière audition jusqu'à date

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hétu Marinier

Secondé par M^r Rosalie Béatrice

Que la séance soit levée

adoptée

Hétu Marinier P. E. Forget Marie

Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée après avis donné à tout les conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 25 Février 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget-Maire et M^m M^e les Conseillers Arthur Alarie Dosithe Belisle. Après une heure d'entente de défaut de quorum ayant été constaté Il est proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^r Dosithe Belisle

Que la séance soit adjournée à l'amedi le 4 Mars 1929

H. Belisole
Sec. Trésorier

M. J. adopté
G. Forget-Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

A une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'affournement du 25 Février dernier et après avis donné à tout les conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Mars 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget-Maire et M^m M^e les Conseillers Arthur Alarie Dosithe Belisle H^t M^t M^r M^m formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget-Maire Il est voté et statué que le Conseil statue et donne la résolution comme suit Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^r Alfred Pantel
Que M^r Alfred Pantel soit nommé Conseiller Municipal pour le Village de Labelle

Proposé par M^r le Conseiller Dosithe Belisle
Secondé par M^r H^t M^t M^r
Que la séance soit levée

H. Belisole
Sec. Trésorier

M. J. adopté
P. E. Forget-Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Mars 1929 à 7^h heures du soir Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget-Maire et M^m M^e les Conseillers Arthur Alarie Dosithe Belisle H^t M^t M^r M^m et Joseph

L'abell formant quorum sous la Présidence de M^r P. C. Forget Braie
M^r Lestomme déclate d'^ere en tout état d'^etre par resolution connue soit
Propose par le Conseiller Noéthier Belisle
Secondé par M^r Arthur Marie
Que les minutes du 18 et 25 Février et Mars soient acceptées et signées

adopte

Propose par M^r le Conseiller Arthur Marie
Secondé par M^r H. G. Daunier

Que M^r le Braie et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à les
Comptable licencier pour savoir le prix qui il faudrait pour faire
l'audition des Comptes de la Corporation du Village de L'abell depuis la
dernière audition

adopte

Propose par M^r le Conseiller H. G. Daunier
Secondé par M^r Arthur Marie

Que le Conseil accepte l'offre qui nous est faite par M^r D. A. Bettie
représentant de la Canadian International Paper Co pour le bois du pont

adopte

Propose par M^r le Conseiller Arthur Marie
Secondé par M^r Gaspar Labelle

Que les membres du Conseil qui auront disponibles soit pris de se rendre
pour venir à une entente avec M^r Emery Godard pour le sciage du bois du
pont et de vendre au pont et le Conseil demandera des commissions pour
faire le bois et le livrer soit au Moulin Godard ou Pattee et que le Braie
soit autorisé de lui téléphones le jour où il sera présent

adopte

Propose par M^r le Conseiller Gaspar Labelle
Secondé par M^r Arthur Marie

Que le Règlement N° 59 tel que due au Conseil soit horodqué et
signé par M^r le Braie et le Secrétaire Trésorier avec les amendements
à la clause 16 que ce soit part à quinze piastres et la clause 23 porter
à quinze piastres

Propose par M^r le Conseiller Arthur Marie
Secondé par M^r Noéthier Belisle

Que les Messieurs suivants soient nommés officiers de la Corporation
M^r de Paris et holloir Louis Alliquette

Lysp Agrarie Adonai L'auzon

Cardin Sandoz Romeo Richard

Evaluateur M^r A. Plasfusse J. A. Gratton Delpois Beaupr^e

adopte

Proposé par M^e le Conseiller M^e Marinier
 Seconde par M^e Dosithée Belisle
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 Messis de Forget Corp 4-80 -
 J. Brachabée corp 4-00
 Louis Paliquette Corp 15-10
 John Pallei Corp 1-75
 P^r E. Forget corp 4-02
 A Domai L'auzon payable par Louise
73
adoptée.

Proposé par M^e M^e Marinier
 Seconde par M^e Gaspar Labeille
 Que la séance soit levée
M. Forget P. Labeille adoptée
de l'oratoire Mme

Municipalité du Village de Labelle

Le Canada
 Province de Québec
 District de Lavalin
 A une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle
 régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à
 la salle ordinaire des séances le 20 mars 1939 à 7^e heures et demie
 du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de
 la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r E.
 Forget Maire et M^e M^e les Conseillers Arthur Alarie Gaspar
 Labelle Dosithée Belisle John Pallei formant quorum sous la
 résidence de M^e P^r E. Forget Maire
 Il est ordonné et statué que la conseil statue et nomme par résolution comme suit
 proposé par M^e le Conseiller Gaspar Labelle
 Seconde par M^e Dosithée Belisle
 Que M^e Bedard soit nommé pour faire l'audition des comptes de
 la Corporation du Village de Labelle au prix de cinquante francs
 à la condition qu'il soit licencié si il n'est pas licencié M^r Alfred
 Belisle s'engage à faire l'audition au prix de trente cinq francs
adoptée.

Proposé par M^e le Conseiller Dosithée Belisle

Seconde par M^e Gaspar Labelle

Que M^r Arthur Alarie soit délégué pour aller rencontré M^e Henri
 Filion pour être présent à l'assemblée qui aura lieu
 demain soir pour s'entendre avec le Conseil pour faire le bois
 du fort et passer le contrat au prix de 87^e du mille pieds
adoptée.

avis动机 est donné par le Conseiller John Vallée qui à la prochaine
séance générale du conseil il proposera le Règlement de la Société
électrique la Gaspésie Light Electric Co

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Josithée Belisle

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que M^r le maire soit autorisé à téléphoner à M^r Emery Godard pour
s'entretenir pour le sciage du bois du pont

adopter

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé de faire payer tout les propriétaires en face
de l'Eglise suivant le prorat verbal

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Josithée Belisle

Secondé par M^r John Vallée

Que la séance soit adjournée au lendemain soir

adopter

A. Belisle
Secrétaire

Municipalité du Village de L'Isabelle

P. E. Payet Maire

Canada
Province de Québec
District de Montréal

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'Isabelle comme suit à
l'heure suivante du 20 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 31 Mars 1929
à 7h/2 heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle assissons sont présents M^r P. E. Payet maire et M^r M.
les conseillers Arthur Alarie, Léopold Labelle, Josithée Belisle, John Vallée
formant quorum avec la présence de M^r P. E. Payet maire

C'est admis et statué que le conseil statue et ouvre par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Josithée Belisle

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^r Emery Godard lui demandant le prix
qu'il chargerait pour faire le bois du pont nécessaire pour le faire
livré à son établissement à L'Isabelle

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r John Vallée

Que la séance soit adjournée au lendemain 25 courant

A. Belisle
Secrétaire

P. E. Payet Maire

Municipalité du Village de Labelle

Ci-après session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle
ordininaire des séances le 3 Avril 1929, à 7h heures et demie du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont
présents M^r P.-E. Forget Marie et M^r H. Léonard Conseiller John Waller Arthur Alarie
Dorothée Belisle Gaspard Labelle M^r Marinier formant quorum sous la
Présidence de M^r P.-E. Forget Marie

Il est ordonné et statué et ce conseil voté et nommé par resolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Dorothée Belisle

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que les minutes du 4-30-21 mars derniers soient acceptées et signées

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Dorothée Belisle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au ministre de la voirie et à M^r
Huronneau sans demandant la permission pour passer sur le
Pont de Labelle et de donner avis à M^r Godard lui défendant de passer sur
le pont avec des charges trop lourde pour la capacité du pont

adopte

Proposé par M^r le Conseiller John Waller

Que le contrat de la Galvanisé Electric Light Co soit signé par M^r
Alarie et le Secrétaire desservir

Proposé en amendement par M^r Arthur Alarie

Seconde par M^r Dorothée Belisle

Que le Galvanisé contrat de la Galvanisé Electric Light Co soit remis à la
prochaine séance avec la demande de la signature

adopte

Duis motion est donné par le Conseiller M^r Marinier que à la prochaine
séance générale du Conseil il proposera un Règlement fixant une taxe sur toute
ligne de commerce art profession et métier et que l'ancien Règlement soit
mis de côté

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Dorothée Belisle

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis à M^r R.L. Villeneuve d'avoir
à voter les trottoirs qui se trouvent dans les rues

adopte

Proposé par M^r le Conseiller M^r Marinier

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que M^r Alfred Belisle soit engagé pour faire l'impression des livres de la Corporation du Village de Labelle au prix de huit cent piastres

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Mathieu Blaisie

Secondé par M^r Dosithe Belisle

Que le conseil accorde d'une licence de table de poit à M^r H. Marinier

adopte

Proposé par M^r le conseiller H. Marinier

Secondé par M^r Dosithe Belisle

Que le Secrétaire donne avis à la poste de l'église qu'il y aura une assemblée des contribuables immédiatement après la messe

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Dosithe Belisle

Secondé par M^r Gaspard Labelle

D'inscrire le nom de M^r René Bégin sur l'emplacement N° 23 du Village de Labelle et retrancher celui de M^r L. Morinville

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H. Marinier

Secondé par M^r Dosithe Belisle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Minard Joseph par la Cosf	3 00
Adrien Lauzon	776
Louis Paliquet	50
"	25
"	25
Chadley Martin	25
Fugere	25
16 ^e Côte	25
Carp	15-75

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H. Marinier

Secondé par M^r Dosithe Belisle

Que la séance soit levée

H. Belisle
Secrétaire

P. E. Tuget
Maire

Municipalité du Village de Kablette

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Kablette tenue à la salle ordinaire des samedis le 6 mai 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents In P.C. Angot Maire et M. les Conseillers John Tulle Arthur Marie H. Maurice formant quorum sous la présidence de P.C. Angot Maire. Il est admis et voté que le conseil doive être nommé par resolution comme suit
 Propriétaire du Village de Kablette M. H. Maurice
 Secondé par M. Arthur Marie
 Que les minutes du 2 avril dernier soient acceptées et signées

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette Arthur Marie
 Secondé par M. John Tulle

Que M^r le Maire soit autorisé d'acheter tout les matériaux pour la pose des éparages des hautes de l'aqueduc

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette H. Maurice
 Secondé par M^r Arthur Marie

Que M^r John Tulle soit chargé de venir à tout les accouplements de l'aqueduc et d'examiner les bonnes fontaines et faire rapport de ce qui manque

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette H. Maurice
 Secondé par M^r Arthur Marie

Que M^r Joseph Dubé soit nommé Gardien de l'aqueduc et Inspecteur de voie ou pris de hante cinq cent de l'heure à l'heure et de vingt cinq cent de l'heure à la heure.

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette Arthur Marie
 Secondé par M^r H. Maurice

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer des lettres de nomination à M. Boileau curé qui a M. Brûlé et à leurs pompiers volontaires

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette Arthur Marie
 Secondé par M^r H. Maurice

Que le siege de M. Alfred Martel comme Conseiller soit déclaré vacant

adoptée

Propriétaire du Village de Kablette H. Maurice
 Secondé par M. John Tulle

Que le Secrétaire soit autorisé de signer les résolutions de la logie du Vendredi
et de la retourner à qui de droit

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r H. B. Maurier

Que la demande faite par M^r Charles Maillet et Arthur Alarie soient prises
en considération

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r H. B. Maurier

D'informer le nom de Arthur Forget sur le numero 189 et George Forget sur le
numero 2623 à l'utérance des anciens propriétaires

adopter

Mois motion est donnée par le Conseiller H. B. Maurier que le Règlement
des taxes de commerce soit remis à la séance régulière

adopter

Mois motion est donnée par le Conseiller John Vallée qui à la prochaine
séance générale du Conseil il proposera un Règlement défendant de tenir
un dépôt de gazoline dans le village de Labelle

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Conseil accorde une licence de table de pique-nique à M^r Alfred Buvier

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller H. B. Maurier

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le conseil étudie la meilleure manière d'organiser les gens
en cas de feu et que l'affaire de deux jardins soit mis de côté

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r John Vallée

Que le Secrétaire donne avis à tout les propriétaires qui ont des trottoirs en
mauvais état sont obligé de les réparer en émission suivant le Règlement

adopter

Suggéré par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Longpré de venir à faire
son rapport pour l'audition des Comptes de la Corporation dans les
trois jours

adopter

Proposé par M^r le Conseiller H^e Maunier

Secondé par M^r John Vallie

Que le Secrétaire donne avis à Alfred Belisle de venir ce faire l'audition des Comptes de l'amélioration du Village de Labelle dans les huit jours

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H^e Maunier

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à l'Hospice de St-Antoine Orléans et à Ste Thérèse de nous informer les frais par mois pour placer une mitigente

adopte

Proposé par M^r le Conseiller John Vallie

Secondé par M^r H^e Maunier

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à la Compagnie Internationale d'Assurance de réparer les dommages le long de la Rivière Rouge dans le Village

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r John Vallie

Que le Secrétaire donne avis à Gaspar Labelle de venir à entendre la tenu qu'il a déposée le long de la Route

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H^e Maunier

Secondé par M^r John Vallie

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Louis Poliquette Corp 9-42

La veuve Demond Corp 3-25

" Lou. Labelle 5-00

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H^e Maunier

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que la séance soit adjournée à Vendredi le 13 courant

H^e Maunier
John Vallie

P.J. Fougner adop^t Main

Municipalité du Village de Labelle

A cette session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle l'assemblée a s'adjournement du 10 courant finie à laquelle ordonnaire des séances le 13

mai 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P.J. Fougner
M^r Ernest H^e Maunier John Vallie Arthur Alarie Gaspar Labelle
formant quorum sous la présidence de M^r P.J. Fougner Maire

Canada

Province du Québec

District de L'Assomption

Proposé par le Conseiller Arthur Marie
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^e Ernest Lavigne inspecteur des incendies que le Conseil aurait à sa disposition pour l'application d'agrandissement et le prix d'envoyer un inspecteur faire une visite pour cette considération

adopte

Proposé par M^e le Conseiller John Pellerin

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que M^e le Maire soit autorisé d'acheter tout des matériaux et accessoires nécessaires pour l'agrandissement soit cinq cent pieds de bois

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Conseil accorde huit jours à Alfred Belisle pour faire l'audition des Comptes de la Corporation du Village de Labelle

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^e John Pellerin

Que le Secrétaire donne avis à M^e Godard de ne pas passer sur le pont du village avec une charge pesant au-dessus de six mille livres troy comprenant

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que M^e Dubé soit chargé de voir avec quelles automobiles ne passe pas trop vite sur le pont et d'order toute personne faisant trop de vitesse

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que la seconde soit levée

M^e Gaspard Labelle

Se^e Marie

*Y. J.
C. Belisle
John Pellerin*

adopte

Municipalité du Village de Labelle

La une session Municipale du Village de Labelle régulièrement convoquée depuis avis donné à tout les conseillers tenu à la salle communale des années le 13 mai 1899 à 6 $\frac{1}{4}$ heures et quatre-vingt-deux de l'après-midi conformément aux dispositions de la Municipalité de la Province de Québec a tel quelle résolutions sont prises M^e P. E. Forget maire et M^e les Conseillers John Pellerin Arthur Marie Gaspard Labelle formant government sous la présidence de M^e Forget maire

Histoirie et statut et conseil statut et ordonna par resolution comme suit

Le Canada

Province de Québec

District de Montréal

Proprié par l' le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que M^r Joseph Gingras soit nommé Conseiller Municipal pour le Village de Labelle

adopte

Proprié par l' le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r Gaspard Labelle

Que la seance soit ~~fermée~~ soit adjournée jusqu'au prochain

adopte

M^r Gaspard Labelle

M^r John Paille Maire

See Resvoir

Le concierge Joseph Gingras ayant été nommé à l'unanimité du conseiller pour la Municipalité du Village de Labelle sur les Saintes Evangiles que je remplirai les devoirs de ma charge et ceux au meilleur jugement et de ma capacité

Amis que Dieu me soit en aide

Cérémonie devant l'ami à Labelle

Ce 20 Mai 1929

M^r Gaspard Labelle

See Resvoir

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle comme suite de l'assemblée du 13 courant tenue à la salle officielle des séances le 20 Mai 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget maire et M^r M^r des Conseillers John Paille Arthur Alarie Gaspard Labelle M^r brameur Joseph Gingras formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget maire

Il est donc décreté et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Proprié par l' le Conseiller M^r Gaspard Labelle

Secondé par M^r John Paille

Que le Conseil prend en considération l'audition des comptes de la Corporation faite par Alfred Belisle et que l'audition des comptes sera entre les mains du Secrétaire jusqu'à la séance générale

adopte

Proprié par l' le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r Gaspard Labelle

Que M^r John Paille soit chargé de mesurer le bois écrit que M^r Godard son porte au chapitre truck

adopte

Propose par l'h^e le Conseiller John Paille

Secondé par l'h^e H.P. Maurice

Que l'h^e Joseph Dubé soit autorisé de faire reparer tout les trous dans les Rues et que apres avis de bois si l'ouvrage n'est pas fait de la faire

adopter

Propose par l'h^e le Conseiller H.P. Maurice

Secondé par l'h^e Joseph Gingras

Que l'h^e Dubé soit autorisé d'aller chercher tout les arbres qui ont été pris appartenant à la Route et qui ont été planter en dehors

adopter

Propose par l'h^e le Conseiller John Paille

Secondé par l'h^e Joseph Gingras

Que la séance soit levée

adopter

H.P. Maurice

Le Secrétaire

A. Berger

Maire

Municipalité du Village de Labelle

À une réunion générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des réunions le 4 Juin 1929 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle suivent sont présents M^e P.E. Forget Maire et M^e M^e les Conseillers John Paille Arthur Alarie Gaspard Labelle H.P. Maurice formant quorum sous la présidence de l'h^e Maurice Forget nommé à ce conseil élu et ordonné par resolution comme suit

Propose par l'h^e le Conseiller H.P. Maurice

Secondé par l'h^e Arthur Alarie

Que les minutes du 6-13-18-28 Mai dernier soient acceptées et signées

adopter

Propose par l'h^e le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par l'h^e Gaspard Labelle

Que l'audition des comptes de la Corporation du Village de Labelle faite par M^e Alfred Béchis soit acceptée

adopter

Propose par l'h^e le Conseiller H.P. Maurice

Secondé par l'h^e Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^e Desrochers et lui demandant si les frais d'audition et d'avocat en verront dans un rapport à l'audition des Comptes fait par M^e Longpré pour cause d'iniquité dans la première audience et envoier copie du compte et de leurs avis de rejet

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Gaspar L'abellé

Seconde par M^r H^{te} Mariniere

Le Canada
Province de Quebec
District de L'Assomption

adopter

Proposé par M^r le Conseiller H^{te} Mariniere

Seconde par M^r Gaspar L'abellé

Que M^r John Paille soit autorisé de faire un pontage au pont et de continuer tel que commençé

adopter

Proposé par M^r le Conseiller John Paille

Seconde par M^r Gaspar L'abellé

Que le Règlement n° 59 tel que fait au Conseil soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r H^{te} Mariniere

Que tout les membres du Conseil sont autorisés d'aller à l'inauguration de la Place Kortie Dimanche prochain

adopter

Proposé par M^r H^{te} Mariniere

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que M^r Dubé et M^r John Paille soit autorisé de déplacer la borne frontière chez M^r de Rieher

adopter

Proposé par M^r le Conseiller H^{te} Mariniere

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à l'inspecteur des incendies de Québec

adopter

Proposé par M^r le Conseiller H^{te} Mariniere

Seconde par M^r John Paille

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Louis Lamadieu	Cop	A	3-09
George Machabie	"	A	2-50
Réal Benard	"	A	2-50
J.-E. Forget	"		8-35
Los Dubé	"		13-28
			3-5
			adopter

mardi matin 18455

Burtrand

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par M^e Gaspard Labelle
 Que M^e Leclerc soit réengagé comme Secrétaire Trésorier au même
 Conditions de l'année dernière

adopter

Proposé par M^e le Conseiller H.B^t Maurice
 Seconde par M^e Arthur Alarie
 Que la séance soit levée

J.-C. Forget
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal

A une assemblée du Conseil Municipal du Village de Labelle réunie hier et
 convoquée après avis donné à tous les Conseillers tenue à la salle vidérienne
 des séances le 13 juillet 1929 à 9h heure et demie du soir conformément
 aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec à laquelle session
 assisteront M^e P.E. Forget Maire et M^e M. les Conseillers Noéthie Belisle
 Joseph Gingras Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^e
 P.E. Forget Maire M^e M. John Peller le Maire adjoint M^e Maurice Marinier étaient
 absent quoique ayant reçu leurs avis de convocation

Le présent décret statut et ordonnance mentionnée ci-dessous a été
 proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par M^e Noéthie Belisle

Que le contrat tel que rédigé par la Galerie Protectrice Light Co. soit
 signé par M^e le Maire et le Secrétaire Trésorier et le Conseil s'engage
 de ne pas prendre ~~plusieurs~~ que deux lampes dans les places pour le moment

adopter

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras
 Seconde par M^e Gaspard Labelle

Que M^e Los Dubé soit autorisé de venir à une ou plusieurs séances
 dans les déboulées de la Corporation et faire rapport

adopter

Proposé par M^e le Conseiller Noéthie Belisle
 Seconde par M^e Joseph Gingras

Que M^e Gaspard Labelle et M^e Los Dubé soit autorisé d'ôter de la borne
 fontaine chez M^e Richer et la placer entre les deux propriétaires

adopter

AVIS NOTAMM. EST DONNÉ PAR LE CONSEILLER NOÉTHIE BELISLE QU'À LA
 PROCHAINE SÉANCE GÉNÉRALE DU CONSEIL IL SERA PROPOSÉ UN RÈGLEMENT
 QUI A L'OBJET DE FAIRE QUE TOUTS PROPRIÉTAIRES QUI SE TROUVENT SUR LA ROUTE

Régionale et qui se trouvent à l'venir devant payer une partie par propriétaires

admettre

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Secrétaire tenu avis à tout les propriétaires que les hôtesses sont dangereuses de les faire en ciment tel que veut le Règlement dans quoi l'inspecteur sera forcé de les faire

admettre

Proposé par M^e le Conseiller Leo Longpré

Secondé par M^e Désirée Belisle

Que la séance soit levée

M. Belisle

Leurs noms

P.-E. Payet

Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec

District de L'Assomption

Assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenu à la salle ordinaire des séances le 27 juillet 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e P.-E. Payet maire et M^e M^e les Conseillers Désirée Belisle Joseph Gingras Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^e P.-E. Payet maire

Res ordonné et statué et ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à M^e Durandien Dorval lui donnant tout les détails de l'audition des comptes par M^e Longpré et un rapport de ses voyages à Labelle et de sa dépense de route

admettre

Proposé par M^e le Conseiller Désirée Belisle

Secondé par M^e Joseph Gingras

Retirer le nom de Louis Gauthier sur le Rôle d'Evaluation et retrancher celui d'Adelard Dauphin et entre le nom de P.-E. Payet et retrancher celui de Albert Nantel

admettre

Proposé par M^e le Conseiller Désirée Belisle

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que la séance soit levée

M. Belisle

Leurs noms

P.-E. Payet

Maire

Municipalité du Village de Labelle

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Août 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e P.-E. Forget Marie et M^e M. les Conseillers John Vallée Arthur Marie Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^e P.-E. Forget Marie
Il est voté et adopté et recommandé par resolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par M^e Gaspard Labelle
Que les minutes du 2 Juin 13 et 31 Juillet soient acceptées et agréées
Proposé en amendement par M^e Arthur Marie
Que le Secrétaire soit chargé de faire venir une copie du Réglement de la Galerie Electric Light Co pour accepter les minutes du Conseil
La motion en amendement n'ayant pas eu de seconde l'amendement principal est acceptée
adoptée

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de collecter toute taxes de licences et taxes de Commerce et de fournir au conseil avis de trois jours

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que le conseil reçoive des soumissions pour le creusage et le remblaiage des fossés de l'agriculture à partir de l'église allant à l'entrée de l'éphémère
Saindon et à partir de chez Joseph et allant chez M^e Marie les soumissions
devront être établies et déposées à la table du Conseil Lundi le 13 Courant
Le conseil d'accepter les plus basses ou les plus hautes commissions

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par M^e Arthur Marie

Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre du D^r Palandy

adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Gaspard Labelle
Secondé par M^e John Vallée

Que les comptes soient acceptés et payés
M^e Larivière

70

S. E. Forget

20

Commandant Belisle

agrandeur

A

100

Mathéoppe Forget

Coop

315

modus diem 184.55

Les Nutti	Aqueduc				
"	Corp	"	37 ^{ds}	{	9-45
"	"	"			3-50
Donthie Belisle	"				19-50
Albert Savoie	"				2-50
John Pellec	"	Aqueduc	"		8-75
					27-90
					adopter

Proposé par M^r le Conseiller John Pellec

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que la séance soit adjournée à lundi de 12 courant

H. Bedard
Secrétaire

P.-E. Dufayet
Maire
adopter

Municipalité du Village de L'abellé

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du Village de L'abellé comme suivit à l'assemblée du 5 courant tenue à la salle communale des asences le 12 juillet 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P.-E. Dufayet Maire et M^r H. Bedard les conseillers Arthur Alarie H^t Maurice Joseph Gingras Gaspard L'abellé formant quorum sous la présidence de M^r P.-E. Dufayet Maire

Il est admis et statué que le conseil votera et ordonne pour resolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r Joseph Gingras

Que les travaux de l'aqueduc soient fait à la Journe

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Gingras

Secondé par M^r Gaspard L'abellé

Que M^r Les Nutti soit nommé conducteur des travaux de l'aqueduc et que les sommes soient payées deux piastres et demie par jour

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r H^t Maurice

Que la séance soit levée

H. Bedard
Secrétaire

P.-E. Dufayet
Maire
adopter

(en)

Municipalité du Village Labette
 à une session spéciale du Village de Labette régulièrement
 convoquée après avis donné à tout les conseillers tenue à la
 salle ordinaire des séances le 22 Août 1924 à 8 heures
 au vu conformément aux dispositions du Code municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r
 P.E. Forget-Maine et M^e H. les Conseillers John Paille
 H.B. Mainier après une heure d'intente le défaut de
 quorum ayant été constaté
 Il est proposé par M^r John Paille
 Secondé par M^r H. Mainier
 Que la séance soit adjournée à Lundi le 26 Août courant
adoptée

Hélicitotay
 Les Tuonies

H. B. Paille
 Mainier

Canada
 Province de Québec
 District de L'Assomption
 A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labette tenue à
 la salle ordinaire des séances le 3 Septembre 1924 à 7h heures et demie du soir
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
 à laquelle session sont présents M^r P.E. Forget-Maine et M^e H. les Conseillers
 H.B. Mainier Arthur Marie Joseph Gingras Rosalie Belisle Gaspard Labette
 formant quorum sous la présidence de M^r P.E. Forget-Maine
 Il est résolu et statué que ce conseil statue & octroie par résolution comme suit
 Propriétaire le Conseiller Joseph Gingras
 Secondé par M^r H. Mainier
 Que les minutes du 5-12-22 ci-dessus soient acceptées et signées
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller H.B. Mainier

Secondé par M^r Arthur Marie

Que le Conseil décide de prendre vingt-cinq lampes de cinquante watt

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^r Gaspard Labette

Que l'échelle d'évaluation soit soit révisée

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labette

adoptée

Secondé par M^r Rosalie Belisle

Que la séance soit adjournée à Lundi le 9 au matin

adoptée

Municipalité du Village de L'Isle-Verte

A une session générale du Conseil Général du Conseil Municipal du Village de L'Isle-Verte comme ciété à l'assemblée du 3 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Septembre 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle assuré sont présents M^r P.E. Forget et Maire et M^{srs} les Conseillers Arthur Alarie, Rosalie Belisle, H^t Maurice Gaspar L'Isle-Verte formant quorum sous la présidence de M^r P.E. Forget Maire
Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonne par resolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller H^t Maurice
Secrétaire par M^r Arthur Alarie
Que la séance soit adjournée à 15 minutes
adopter

Municipalité du Village de L'Isle-Verte

A une session générale du Conseil Municipal du Village de L'Isle-Verte comme ciété à l'assemblée du 7 heures tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Septembre 1929 à 7 h du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle assuré sont présents M^r P.E. Forget Maire et M^{srs} les Conseillers Arthur Alarie, Rosalie Belisle, H^t Maurice Gaspar L'Isle-Verte formant quorum sous la présidence de M^r P.E. Forget Maire
Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonne par resolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secrétaire par M^r H^t Maurice
Que la Rôle d'évaluation soit révisé comme suit

2^e 240 porté au nom de la Corporation à la place de P.^r. Forget

259-260 Taxateur

151 Napoléon Poirier porté d'évaluation à 8500⁰⁰

Les Minard porté les batisses à 8500⁰⁰

H^e 237 porté à James Mc Gibbon

H^e 62-63 porté à George Gould

H^e 64-68 porté à la Poirie

Thomas Labonté porté d'évaluation à 9600⁰⁰

H^e 95 Héald Maurice évaluation portée à 83500⁰⁰

adopter

Proposé par le Conseiller Arthur Alarie

Secrétaire par H^t Maurice

avisé le 10-9-29

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Durand, avocat pour

évaluation du C.P.R.

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Marie
 Seconde par M^r Gaspard Labelle
 Que le Rôle d'évaluation tel que revisé par Dr. H. les estimateurs soient
 acceptés, moins l'évaluation du b.p.k pour laquelle nous attendons les
 informations de l'avocat

adopté

Proposé par M^r le Conseiller H.B. Maurier
 Seconde par M^r Rosalie Belisle
 Que la séance soit adjournée à Vendredi le 16 courant

adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal
 À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme
 suite à l'adjournement du 16 courant tenue à la salle ordinaire des séances le
 16 Septembre 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du code
 Municipal de la Province de Québec à laquelle assise sont présents M^r P.E. Forget
 Maire et M^r les Conseillers H.B. Maurier Gaspard Labelle
 Après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté
 Il est proposé par le Conseiller H.B. Maurier
 Seconde par Gaspard Labelle
 Que la séance soit adjournée à Vendredi le 23 courant

adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal
 À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme suite
 à l'adjournement du 16 Courant tenue à la salle ordinaire des séances le 23 Septembre
 1929 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code municipal de
 la Province de Québec à laquelle assise sont présents M^r P.E. Forget Maire M^r H.B.
 les Conseillers John Vallée Arthur Marie H.B. Maurier Gaspard Labelle
 formant quorum sous la présidence de M^r P.E. Forget Maire
 Il est adjourné à lundi 1er octobre à 7 heures par resolution suivante
 Proposé par M^r H.B. Maurier
 Seconde par M^r Gaspard Labelle
 Que la séance soit adjournée à Vendredi le 30 Courant

adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec

District de L'Assomption

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 7 octobre 1939 à 7 h 30 heures et demie du soir conformément aux dispositions

Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e P. E. Forget maire et M^e M^r les conseillers John Veller Arthur Marie Gaspard Labelle J. B. Daunier Joseph Gingras Louisette Belisle formant quorum sous la présidence de M^e P. E. Forget maire

La séance est statuée et le conseil voté l'ordre du jour suivant communiqué

M^e le maire ayant fait ses siens la première prend la parole
Proposé par M^e Joseph Gingras

Sur

Une plainte faite par M^e P. E. Forget soit que la réclamation tel que déposé
Proposé en amendement par M^e Arthur Marie

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que la plainte de M^e P. E. Forget soit rejetée ou que le dépôt d'évaluation soit accepté ou
plainte se trouve illégale vu que le temps était répandu

La motion principale n'ayant pas suivi de second la motion en amendement est adoptée
Proposé par M^e le Conseiller Arthur Marie

Secondé par M^e M^r Daunier

Que les minutes du 3-9-9-16-33 Septembre dernier soient acceptées et signées

adopter

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Daunier

Secondé par M^e John Veller

Que la séance soit levée

adopter

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec

District de L'Assomption

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 18 octobre 1939 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Daunier Arthur Marie

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Daunier

Secondé par M^e Arthur Marie

Que la séance soit adjournée à 8 h 30 heures

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle convoquée
à l'affluence moment de 7 heures tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Octobre
1929 à 8 $\frac{1}{2}$ heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle assistent présents M^r John Paille pro
Maire et M^{mme} les Conseillers Arthur Alarie H.P. Maximier Joseph Gingras Gaspard
Labelle formant quorum sous la présidence de M^r John Paille pro Maire
Proposé et voté et statué et en vertu de statut et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^r Gaspard Labelle

Que les minutes du 3-9-9-16-23 Septembre dernier soient acceptées et signées
en l'absence du Maire et après une refus de signer les minutes M^r le Maire ayant
refusé de signer les minutes automatiquement M^r le Président a pris de
ses signatures

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H.P. Maximier
Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à Gatineau Electric Light Co pour avoir
copie du contrat de la Lumière Électrique dans le Village de Labelle

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle
Secondé par M^r Arthur Alarie

Que M^r H.P. Maximier soit nommé pour placer des lampes des Rues au nombre
de vingt deux tel que désigné sur le plan déposé au Conseil et désigné
au représentant de la Compagnie M^r Brown le 23 Septembre dernier

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle
Secondé par M^r Joseph Gingras

Que M^r Le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient
et soient par les Juants autorisés de signer un contrat avec la Compagnie pour
l'éclairage des Rues tel que désigné sur le plan au nombre de vingt deux
et déposer au Conseil à Jours et désigner à M^r Brown représentant de la
Compagnie le 23 Septembre dernier

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^r Joseph Gingras

Que le Secrétaire est autorisé par résolution du Conseil du Village de Labelle a
soixante-dix ans que le Conseil a décidé d'acheter 22 lampes pour éclairer
les rues de un Village, à la autorité M^r Maximier comme le Conseil
a voter

Le voir au placement de ces lampes de Rue, le qui d'ailleur a déjà été designé
avant représentant Mr Brown le 23 Septembre dernier

Que ce Conseil a autorisé son Maire Mr P.E. Forget et son Secrétaire à signer un
Contrat avec votre compagnie à cet effet pour l'éclairage de ses Rues en même
Temps que le débit du service général du Village

Que ce Conseil constate que nombre de citoyens ne sont pas envoiés pour l'ent-
jouer l'éclairage de ces Rues que pour l'éclairage domestique avec
contribution qui en font la demande

Le conseil m'autorise donc de vous mettre en demeure de poser sans délai
les poteaux d'éclairage des Rues, aux endroits désignés par le suivant
Mr Brown le 23 Septembre dernier et tel que mentionné sur le plan déposé au
Conseil, ainsi que construire en même temps, cette ligne de distribution dans toute
les Rues où les citoyens en font la demande de manière à donner le service
général à tout les citoyens du Village qui en font la demande, en même
temps que l'éclairage des Rues avec le débit du service

adopté

Proposé par Mr le Conseiller J.P. Bourassa

Seconde par Mr Joseph Gingras

Que Mr Joseph Dubé soit chargé de voir à allumer les lampes sur le
front

adopté

Proposé par Mr le Conseiller J.P. Bourassa

Seconde par Mr Arthur Alarie

Décret de nom de Jean Dumoulin sur le h^r et rebouchée celui de
Philias Bourassa Longpré

adopté

Proposé par Mr le Conseiller J.P. Bourassa

Seconde par Mr Joseph Gingras

Que Mr les Dubé soit chargé de voir aux logements chez Mr John Vallée

adopté

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par Mr Gaspar Labelle

Que le temps des funérailles pour les parents de l'agriculteur soient fêtes et acceptés

adopté

Proposé par Mr le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par Mr Gaspar Labelle

Que la séance soit levée

adopté

A

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec

District de L'Assomption

À une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée

après avis donné à tous les conseillers tenue à la salle ordinaire des éances le 28 octobre

1929 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code

Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget

Maire et M^r M^r les Conseillers John Vallée Arthur Alarie H. B. Marinier

Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget maire

Il est donc résolu et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller H. B. Marinier

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que le conseil accorde à M^r John Vallée le permis de se servir de l'eau de l'ayendue

pour arroser son Rond

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r H. B. Marinier

Que M^r le maire soit autorisé d'assurer le pont au montant de deux quilles piastres

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que M^r P. E. Forget soit nommé pour faire placer des lumières dans la salle

publique faute de M^r P. E. Forget M^r H. B. Marinier sera nommé

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que M^r Dubé soit chargé d'aller informer les fermiers conduisant chez M^r Martin

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H. B. Marinier

Seconde par M^r John Vallée

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Vien Lortie pour une délégation de cinq

cent piastres pour venir en aide pour le réparage du pont et lui demander en

même temps pour l'achoir que le Gouvernement accorde à toute personne qui tuera un ours dans le Canton Joly si l'achoir sera accordé

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que l'inspecteur donne avis à tout les contribuables le long de la route à

partir du pont allant à la Station de refaire leur portière et leur donner un

avis de trois jours et après les trois jours il leur sont refaire de les repaires

adopte

Proposé par le¹ le Conseiller J.B. Maurinier
Secondé par le¹ Gaspar Labelle

Que l'inspecteur donne avis à M^{me} Villeneuve de repaire les trous qu'il a fait dans la
Rue de M^{me} Euclide Labelle et partout où il a tiré des potées

adopté

Proposé par le¹ le Conseiller J.B. Maurinier
Secondé par le¹ Arthur Alarie

D'après le nom de M^{me} Rosalie Rivard sur l'emplacement de la¹ retrancher
celui de M^{me} Germaine Forget

adopté

Proposé par le¹ le Conseiller J.B. Maurinier
Secondé par le¹ Arthur Alarie
Que la séance soit levée

adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montebello

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la
salle ordinaire des séances le 3 Novembre 1929 à 7 h 30 heures et trois quarts
du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont présents M^{me} John Pellec
J.P. Maurinier et M^{me} 16^e les Conseillers Gaspar Labelle Arthur Alarie
J.P. Maurinier formant quorum sous la présidence de M^{me} John
Pellec J.P. Maurinier

La présente statut est en tout état de cause par résolution comme suit

Que les ministres du
Proposé par J.B. Maurinier

Secondé par M^{me} Arthur Alarie

Que le rôle d'évaluation tel que révisé par le Conseil soit accepté

Proposé par J.B. Maurinier

Secondé par Arthur Alarie

Attendu que son honneur le maire prétend qu'il avait quitté le fauteuil
lorsque la résolution proposée par le Conseiller Arthur Alarie secondé par
le Conseiller Gaspar Labelle a l'effet de déclarer l'invalidation du rôle
d'évaluation à la séance du conseil tenue le 9 Septembre aurait
été adoptée

Attendu que son honneur le maire joutait pour faire valoir des litiges

Attendu qu'il joutait pour être aussi si élevé certains droits au sujet de la légalité de l'homologation à raison du fait que l'avis du dit rôle concernant l'évaluation du C.P.R avait été suspendu

Attendu que sans reconnaître la nullité de la résolution homologuant le rôle vu son illégalité, il est opportun de reconsidérer la résolution homologuant le dit rôle

La résolution proposée par le Conseiller Arthur Alarie et secondée par le Conseiller Gaspard Labelle, adoptée à l'assemblée tenue à 7^{1/2} heures et quart du soir le 9 septembre 1929 se lisant comme suit :

, que le rôle d'évaluation tel que reçus par les estimateurs soit accepté moins l'évaluation du C.P.R pour laquelle nous attendons les informations de l'avocat soit considéré.

Il est proposé par M^{me} Braineur

Secondé par Arthur Alarie

Que la plainte de M^{me} P.-E. Forget au sujet de l'évaluation de sa propriété portant les n° 128-129-130 du rôle d'évaluation soit reconsidérée

Après reconsidération de la plainte faite par M^{me} P.-E. Forget
Il est proposé par M^{me} Arthur Alarie
Secondé par M^{me} Braineur
Que cette plainte soit rejetée

Proposé par M^{me} Gaspard Labelle

Secondé par M^{me} Arthur Alarie

Que l'évaluation des propriétés de la compagnie du chemin de fer du C.P.R portant le n° 304 sur le rôle d'évaluation soit immédiatement modifiée en fixant la valeur du terrain à la somme de 8590⁰⁰
et celle des bâtisses à la somme de 74255⁰⁰ formant un total de 84875⁰⁰

Proposé par M^{me} Braineur

Secondé par M^{me} Gaspard Labelle

Que le rôle d'évaluation déposé le 31 octobre 1929 par les estimateurs nommés par le conseil et qui a été amendé par le conseil

Une session générale fournie du conseil à la date du 9 Septembre
1929 et tel qu'amendé ce pour soit homologué adopté.

Proposé par M^e B. B. Maurier

Seconde par Arthur Alarie

Que M^e John Vallée soit autorisé d'aller au village des bois madriers que M^e
Godard a fourni pour l'établir tout le port

adopté

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^e Gaspard Labelle

Que M^e le Maire et le Secrétaire ne signe pas le contrat pour l'éclairage
des rues pour un nombre de lampes minimum que 22 tel que le
permis la résolution du 18 Octobre 1929. Considérant qu'un nombre
minimum ou donnerait pas satisfaction au contribuables de Labelle
et moins que la compagnie ne consent d'installer le nombre de lampes
aux endroits désignés par le conseil

abstenu

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^e Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à l'avocat Durand lequel lui demandera
si le conseil pourrait prendre des procédures sur le règlement qui il
a fait pour le village de Labelle pour licences et taxes de commerce
et donner aux autres les intérêts devoir à payer les taxes de commerce
dans huit jours sinon que le conseil prendra des procédures
contre eux

adopté

Proposé par M^e le Conseiller B. B. Maurier

Seconde par M^e Gaspard Labelle

Que les minutes du 1^{er} Novembre soient acceptées et signées

adopté

Proposé par le Conseiller B. B. Maurier

Seconde par Arthur Alarie

Que la séance soit levée

25 minutes établi John Vallée P. Ro maine

B. B. Maurier
Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 25 Novembre 1929 à 7h du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget Maire et M^m M^r les Conseillers John Vallée Arthur Alarie J. B. Marinier formant quorum sous la présidence de M^r le Maire. L'entame est statuée et ce conseil statué et voté par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
 Secondé par M^r Arthur Alarie
 Que le Compte des aléniés au montant de deux cent piastres soit accepté avec recours contre la famille Martel

adopter

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
 Secondé par M^r Arthur Alarie
 Que le paiement pour l'année 1929 soit de trois piastres dans cent piastres

adopter

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
 Secondé par M^r John Vallée
 Que la séance soit levée

adopter

J. B. Marinier
Sec. Secrétaire

P. E. Forget
Maire

Municipalité du Village de Labelle

2/12/29
 Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 25 Décembre 1929 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget Maire et M^m M^r les Conseillers John Vallée Arthur Alarie J. B. Marinier Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire
 Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
 Secondé par M^r John Vallée
 Que les minutes du 25 Novembre dernier soient acceptées et signées

adopter

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
 Secondé par M^r John Vallée

Proposé par le Conseiller H.B. Maurier

Seconde par M. John Polle

Que M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier soient et sont par les présents autorisés à emprunter le montant de \$ 560 pour rembourser les emprunts dus à date

adopte

Proposé par le Conseiller John Polle

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que M^r le Maire soit autorisé d'envoyer un télégramme à propos des achats et de demander tout les détails aux la date des paiements. Cela et donne des détails pour qui ils sont payés

adopte

Proposé par M^r le Conseiller John Polle

Seconde par M^r H.B. Maurier

Que M^r Arthur Forget soit nommé président de l'élection du Jeudi 1^{er} Janvier 1930

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r H.B. Maurier

Que le Secrétaire soit chargé de passer de nouveau pour collecter tout les taxes ou licences de Commerce et de prendre des poursuites contre les trucks qui ont été avisé de payer leurs licences

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H.B. Maurier

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^r Raoul Langelier lui demandant de retourner tous les billets appartenant à M^r Alphonse Labelle et spécialement le chèques de \$ 90 pour vérifier l'affaire St Jacques

adopte

Proposé par M^r le Conseiller John Polle

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que le Conseil consent d'payer à la Godard Lumber Co la somme de \$ 213.⁹⁵ et aide le Gouvernement faire le cout de la construction du pont le Conseil remboursera le montant de la balance sans jugement

adopte

Proposé par M^r le Conseiller H.B. Maurier

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à l'Honorable Ministre de la voie et au Député M^r Lortie relativement à la Route Labelle - Morin

adopte

Proposé par M^e le Conseiller H^{te} Brouard
Secondé par M^e John Pallet

Rentrer le nom d'Arthur Forget sur le N° 189 et retrancher
celui de George et entrer Germaine Forget sur le N° 215 et
entrer le nom de M^e ~~les Etienne Biffour~~ sur le N° 208

adopter

Proposé par M^e le Conseiller H^{te} Brouard
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Dr. Dubi	A	60.95
Lancet Rantel	A	4.70
H. Marabij	A	21.05
Dr. Gauthier	A	4.75
Do. Lacombe	A	4.70
Thomas Robertson	A	28.70
Watson Jack	A	307.88
D. H. le Labelle		4.79 P
Fond batises et Juy		12.00
P.E. Forget		184.55 P

adopter

Proposé par M^e le Conseiller H^{te} Brouard
Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que la séance soit levée soit adjournée à lundi le 9 courant

J. Bladilote
John Pallet
M. Gaspard Labelle
John Pallet
Gaspard Labelle

J. E. Day & W. Main
adopter

Levante

Municipalité du Village de Lubette

Annexion générale du territoire municipal du Village de Lubette comme
suite à l'affournement du Plouron. tenue à la salle ordinaire des
séances le 9 courante à laquelle session sont présents M^e H^{te} les
Conseillers John Pallet prochain et M^e les Conseillers H^{te} Brouard
Gaspard Labelle; après une heure d'intense débat sur le
question

Est proposé par M^e le Conseiller H^{te} Brouard

Secondé par M^e Gaspard Labelle

Que la séance soit adjournée à lundi le 16 courant

adopter

Municipalité du Village de Kebellé

Canada

Province de Québec

District de L'Assomption

La voie encaissée du Conseil Municipal du Village de Kebellé commençait à l'ouverture du 9 courant lorsque l'avis a été fait à la séance des exercices le 16 Décembre 1929 ce 7^e Janvier et devint du avis conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à quelle session sont présents M^r John Paille pro maire et M^{srs} les Conseillers Arthur Clarie Gaspard Labelle. M^r Marinier formant quorum sous la presidence de M^r John Paille pro maire. Il est ordonné et statué et c'estiel statué et ordonné par résolution comme suit
 Propriétaire le Conseiller M^r Marinier

Secondé par M^r Arthur Clarie

Que le Secrétaire soit chargé de payer le montant de \$4,200⁰⁰ pour l'alouette P.-E. Parent et d'ici un jour avoir quelque temps pour payer et d'envoyer à M^r Paul St-Louis pour son compte

adopté

Propriétaire le Conseiller M^r Marinier

Secondé par M^r Arthur Clarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Marchand pour avoir copie des taux parcellaires proposés par la Compagnie des utilities publiques tel qui annoncés dans votre avis pour afficher afin que le Conseil ainsi que les contribuables puissent en prendre connaissance

adopté

Propriétaire le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^r Marinier

Que le Secrétaire donne avis à M^r Alphonse Labelle d'avoir à payer \$45⁰⁰ pour le loyer de la salle et en plus de faire faire le lavage de la salle depuis la porte ainsi que les chaises.

adopté

Propriétaire le Conseiller Arthur Clarie

Secondé par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de faire payer tout taxes de licence au Commerce suivant le Règlement

adopté

Propriétaire le Conseiller Arthur Clarie

Secondé par M^r Marinier

Que les diverses comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 P.-E. Godard 1 cent 50

J.-A. Gratton

4-00

14-85

13-15

14-55 P.

Delphine Dauphin

N^o A-A Bluford

114-85

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^r J. B. Marionier

Que la séance soit levée

John Vallée P^r Maire

adopté

J. B. Belisle

Le Trésorier

Municipalité du Village de Labelle

Avis public est par les presents donné par Alphonse Belisle, président de l'élection de Janvier 1930 nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 8 Janvier 1930 que la séance en nomination pour la place de Conseiller en remplacement de M^r John P. Vallée siège N^o 4, Désirée Belisle siège N^o 3, Arthur Létourneau siège N^o 5 a eu lieu le 8 Janvier 1930 entre dix heures et midi à l'assemblée publique du Village de Labelle : Et que ci a l'aspiration du décret fixe pour la mise en nomination; il y a plus que le nombre voulu de candidats a être pour la dite charge; j'ordonne que la rotation se fasse lundi de 13 huit de 8 heures du matin à six heures du soir. Selon P. Vallée
J'ai nommé par commission George Machabée comme Secrétaire d'Election

Alphonse Belisle

Président d'Election

Municipalité du Village de Labelle

Montréal
Province de Québec
District de Montréal

Le sousigné George Machabée ayant été nommé par Commission Secrétaire de la présente Election j'en solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi qu'il me messe en aide Georges Machabée
Assermenté devant moi à Labelle Rec. d'élection

Le 8 Janvier 1930

J. B. Belisle

Le Trésorier